

AIKIDO CLUB DU MANS

Chèr(e)s pratiquantes et pratiquants,

Oyé Oyés Braves Gens ! C'est enfin l'heure de la rentrée ☺

Nous nous retrouverons **à partir du Lundi 26 Août 2019** aux horaires habituels :

Lundi	19h30 à 21h30	: Confirmés
Mardi	20h à 21h45	: Débutants
Mercredi	17h à 18h30	: Jeunes
Jeudi	20h à 21h45	: Confirmés & Débutants

Note importante :

- *Semaine du 26 au 31 août 2019 : Cours uniquement le lundi et jeudi (assurés par Alain)*
- *La reprise des cours « Débutants » & « Jeunes » se fera la semaine suivante soit à partir du 3 septembre 2019 .*

Pour rappel, l'adresse du dojo :

Dojo Gymnase du Champ Long, Rue
Renée Auduc,
72000 Le Mans, France

Informations relatives au certificat médical :

Pour ceux déjà inscrits au club l'année dernière : le certificat n'est plus obligatoire tous les ans, cependant attention à bien prendre note des modalités ci-dessous :

QUESTIONNAIRE MEDICAL POUR LES RENOUELEMENTS DE LICENCE.

Le décret N° 2016-1157 (du 24 Août 2016) relatif au certificat médical prévoit que « la présentation d'un certificat est exigée lors de la demande d'une licence ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans. A compter du 1er juillet 2017, les sportifs devront remplir, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire. »

Le questionnaire de santé a été publié par arrêté du 20 Avril 2017.

Il permet d'indiquer au pratiquant s'il doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive.

ATTENTION : UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE INTENSIVE DE L'AIKIDO DE MOINS D'UN AN EST OBLIGATOIRE POUR LES EXAMENS DAN

Pour toute information complémentaire ou pour télécharger le questionnaire, RDV sur :

<https://www.ffabaikido.fr/fr/certificat-m-dical-de-non-contre-indication-la-pratique-191.html>

Pour les débutants : il faut impérativement fournir un certificat médical (inclus dans la fiche d'inscription jointe si besoin). Vous ne pourrez être acceptés sur le tatami si cette formalité n'est pas accomplie.

Nous vous conseillons de garder une copie du certificat médical ou bien de faire tamponner votre passeport en cas de participation aux stages.

AIKIDO CLUB DU MANS

Les tarifs :

Les cotisations ont été fixées à :

- 150 euros pour les adultes débutants (1^{ère} année uniquement),
- 170 euros pour les adultes confirmés,
- 100 euros pour les jeunes & étudiants,
- 120 euros pour les chômeurs,

Vous pouvez régler en plusieurs fois en fournissant 3 chèques qui seront débités chaque mois.


Merci de retourner l'ensemble des documents, dont la fiche d'inscription correctement remplie afin d'aider le bureau dans ses tâches administratives, aux professeurs lors des cours.

En espérant vous retrouver nombreux pour cette nouvelle saison 2019/2020.

Le Bureau de L'Aïkido Club du Mans.

AIKIDO CLUB DU MANS

FICHE D'INSCRIPTION

NOM & Prénom :
NOM des parents (pour les jeunes) :
Sexe :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal :
Ville :
Profession :
N° de téléphone :
Adresse email : @
N° de licence (FFAB, FFAAA ou autre) :
IMPORTANT 
Personne à joindre en cas d'accident :

Montant payé : €uros
Paiement en plusieurs fois : Oui / Non
Type de paiement : Espèces / chèque / autre, préciser :

Date du dernier certificat médical :

Pièces à joindre :

La fiche d'inscription complétée
Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aïkido
(pour une première inscription ou renouvellement)
Votre passeport d'Aïkido
Votre règlement (vous avez la possibilité de régler en trois fois, joindre trois chèques)

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de l'application de la nouvelle réglementation sur la protection de données personnelles (RGPD entrée en vigueur le 28 mai 2018) l'association ACM doit se mettre en conformité avec ces nouvelles règles.

L'association ne collecte les données personnelles de ses adhérents (nom, adresse, téléphone, mail) nullement à titre de prospection et ou de démarchage, mais uniquement pour les informations interne à l'association et aux associations auxquels elle est affiliée (FFAB / Mutokukai).

Ainsi donc, consentez-vous à l'usage de vos données dans ce cadre d'application ?

- **Oui**
- **Non**

AIKIDO CLUB DU MANS

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné M. et/ou Mme (parents ou tuteur)

demeurant

autorise les responsables de l'Aïkido Club du Mans à faire pratiquer sur le mineur une éventuelle intervention médicale ou chirurgicale selon les prescriptions du médecin traitant :

Nom :

Adresse :

Tel :

ou des pompiers ou du S.A.M.U. et à transporter mon enfant à la clinique ou centre hospitalier en cas d'accident.

LU et APPROUVE (mention en toutes lettres)

BON POUR AUTORISATION

FAIT A LE

Signature des parents ou du tuteur :

L'Aïkido Club du Mans

AIKIDO CLUB DU MANS

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'AIKIDO

Je soussigné, Docteur :

Certifie avoir examiné :

Mr, Mme, Melle :

Né(e) le :

Demeurant à :

Et déclare qu'il (elle) ne présente pas à ce jour de contre-indication cliniquement décelable à la pratique de l'Aïkido.

Fait à :

Le :

Signature et tampon (obligatoire)

Le présent certificat est remis en mains propres à l'intéressé(e) qui a été informé(e) des risques médicaux encourus.

L'Aïkido Club du Mans